

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022051 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/03/2022

Objet : AP CP PROJET NEXSIS

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 30/03/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2022-051 AP CP projet Nexsis.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20220321-2022051-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/03/2022



DÉLIBÉRATION N° 2022-051

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	11
Représentés :	0
Excusés :	23
QUORUM	9

SÉANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, au jour du vingt et un mars à dix heures et cinq minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 3 mars 2022.

Etaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Émilienne, LAFFONT Didier, LAURENTIES Céline, LAMANT Sophie, BOUCHE Joël, ITIER Alain, GILLON Christophe, CAZALOT Christian

Etaient excusés : SIMION Arnaud, DEGERS Laurence, CROQUETTE Martine, LUBAC Christophe, DENOUVION Victor, LECLERC Marie-Claude, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, VINCINI Sébastien, BAGNÉRIS Bernard, MALRIC Line, VEZAT-BARONIA Maryse, MASELLA Lauriane, DEUILHÉ Serge, CUJIVES Didier, FOUCHIER Dominique, SIORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BARRIÈRE Karine, DUNAL Jonhny, SERVAT Jacques, BOYER Maxime, MORIN Claude

OBJET : AP/CP PROJET NEXSIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30 ;
Vu la délibération n°2021-032 du conseil d'administration du 8 mars,

Par délibération du 8 mars 2021, le conseil d'administration a adopté la création de l'autorisation de programme du projet NexSIS pour un montant de 700 000 € TTC.

Le rapport technique remis au SDIS indique un certain nombre de travaux bâtimentaires nécessaires à l'accompagnement du projet et notamment liés à :

- la sécurité incendie ;
- la sécurité anti-intrusions ;
- l'amélioration du système de rafraîchissement des locaux ;
- le traitement des remontées d'eau dans le local onduleur du sous-sol.

Ces travaux peuvent être estimés à 100 000 € TTC et nécessitent d'être intégrés à l'autorisation de programme en cours, qu'il vous est proposé de réévaluer à 800 000 €, répartis comme suit :

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

	2021	2022	2023	Total
Equipements, logiciels , formation et matériels divers	-	600 000,00 €	100 000,00 €	700 000,00 €
Travaux	-	100 000,00 €	-	100 000,00 €
Total	-	700 000,00 €	100 000,00 €	800 000,00 €

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

APPROUVENT la revalorisation de l'enveloppe financière pour le projet Nexsis

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,


Gilbert HÉBRARD

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.